



**ADMINISTRATEUR D'IMMEUBLES
SYNDIC DE COPROPRIETES
TRANSACTION IMMOBILIERE**
129, RUE DE ROME
CS 50003
13286 MARSEILLE CEDEX 06.
R.C. MARSEILLE B 307 772 269.

SERVICE TRANSACTION
Mr HIBERNAC Tél : 06 82 58 50.21
Site Web : laugierfine.immo

Mandat de Vente Numéro :

Objet : Proposition d'achat du bien situé au :

Madame, Monsieur,

À la date du (*date du courrier*), je soussigné, Monsieur/Madame (*nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance*), dénommé le promettant, m'engage à acheter, en cas d'acceptation de la présente offre, de façon ferme et irrévocable, le bien désigné ci-dessous :

Type de bien :

Lieu de localisation :

Superficie :

Prix :

- Modalités de l'offre ferme Le proposant déclare que la présente offre ne constitue pas une invitation à entrer en négociation, mais bien une véritable offre au sens de l'article 1114 du Code civil.

Ainsi, je vous propose d'acheter ce bien au prix de (*montant de l'offre en toutes lettres*) euros, hors frais de notaire, qui sera payé intégralement le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

La présente offre d'achat est faite au mandataire du vendeur, le Cabinet Laugier Fine du bien décrit ci-dessus et domicilié au 129 rue de Rome 13006 /71

Le proposant formalise la présente offre de manière ferme est définitive et s'engage à se porter acquéreur des biens ci-avant désignés, si cette offre est acceptée avant ledate de son expiration (conformément à l'article 1117 du Code civil).

En l'absence d'acceptation de la présente offre d'achat, celle-ci s'éteindra le (*date limite de réponse*) avant minuit.

Le proposant reconnaît avoir demandé et reçu les renseignements, adresses et conditions de vente des biens ci-dessous désignés.

Cette offre est valable sous réserve de l'obtention d'un prêt d'un montant de (*montant du prêt*) euros au taux maximum de (*préciser le taux*) % que je dois souscrire auprès d'un établissement financier ou bancaire.

Cette offre est également soumise à l'absence de servitude susceptible d'affecter l'usage et la propriété du bien vendu. Enfin, il est nécessaire de rappeler que le promettant devra être vivant le jour de la signature de l'acte authentique.

Le(s) propriétaire(s) en acceptant la présente proposition et ses conditions, accepte(nt) également de manière expresse d'amender ce mandat de commercialisation confié au Cabinet Laugier Fine en ce qui concerne le prix de cession.

Le(s) propriétaire(s) en acceptant la présente offre est (sont) engagé(s) à vendre ledit bien dans les conditions des présentes, conformément aux articles 1113, 1118 et 1583 du Code civil.

Rédigé à Marseille le au cabinet du mandataire, chargé de transmettre et faire accepter la présente proposition.

Mots rayés ou nuls. Lignes rayées.

POUR L'AGENCE Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation »

LE PROPOSANT Faire précéder la signature de la mention « proposition définitive »

LE VENDEUR (MANDANT) Faire précéder la signature de la mention « bon pour vente »